



PRÉVENTION DES EMPOISONNEMENTS PAR LE CANNABIS

Apprenez comment entreposer les produits à base de cannabis loin des enfants



91 %

des parents canadiens s'accordent à dire qu'il est facile pour un enfant de confondre les produits comestibles à base de cannabis avec **des bonbons** ou **des friandises**



...mais seulement

27 %

des parents canadiens qui consomment des produits comestibles à base de **cannabis les entreposent correctement**



Depuis 2013, **les appels aux centres antipoison** pour les empoisonnements liés au cannabis chez les enfants et les jeunes ont été multipliés

par deux

Pourquoi le cannabis et les enfants ne font-ils pas bon ménage

- La **petite taille** et le **le poids** des enfants les rendent plus à risque de subir un empoisonnement au cannabis.
- **Les produits comestibles à base de cannabis ressemblent souvent à des collations courantes** telles que des biscuits, des brownies et des bonbons en gélatine. Les enfants risquent d'être incapables de faire la différence et donc d'en consommer involontairement une grande quantité rapidement.

Prévention

La façon la plus simple de prévenir l'empoisonnement par le cannabis consiste à entreposer vos produits de cannabis en toute sécurité. Suivez ces conseils simples :

- Conservez en tout temps les produits à base de cannabis dans leur **emballage d'origine, à l'épreuve des enfants**.
- Veillez à ce que les produits à base de cannabis soient **correctement refermés et entreposés à nouveau** après chaque utilisation.
- Entreposez les produits à base de cannabis dans **une armoire, un tiroir ou un placard en hauteur verrouillé**, à l'abri des regards et de la portée des enfants.
- **Évitez de consommer des produits à base de cannabis devant les enfants**. Ceux-ci adorent copier tout ce que font leurs parents.
- Conservez les sacs à main et les sacs qui vous appartiennent ou qui appartiennent aux visiteurs **hors de la portée des enfants**. Les sacs peuvent contenir des produits à base de cannabis ou diverses autres substances toxiques.

34 % des parents canadiens seulement indiquent connaître les ressources locales antipoison. N'oubliez pas de conserver le numéro de téléphone du centre antipoison local dans votre téléphone cellulaire ou dans un endroit visible, comme sur le réfrigérateur.

En cas d'empoisonnement involontaire, contactez votre centre antipoison local. En cas de perte de conscience ou de difficulté à respirer, appelez le 911.

Consultez le site parachute.ca/semaine-de-prevention-des-empoisonnements pour savoir quoi faire #VérifiezLesPoisons.

Ce document a été réalisé grâce à une contribution financière de Santé Canada; les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.